

BLANCHES COLOMBES ET VILAINS MESSIEURS

Bien souvent, à côtoyer le personnel politique patronal du réseau des Chambres de Métiers, on est témoin de sa constante obstination à demander aux agents une rigueur, un dévouement sans faille, un sens du sacrifice sans pareil pour sauver leurs établissements. Ce qu'ils font depuis plus de 12 ans de gel de point d'indice.

On pourrait attendre, de la part de ces élus, une exemplarité qui galvaniserait les troupes et leur insufflerait une confiance inaltérable dans la droiture de leurs dirigeants.

On peut toujours rêver.

En effet, si on dresse une petite liste rapide des turpitudes de nos vaillants élus (et sur les seules dernières années) on obtient ceci :

- En 2009, Noël Tourneux, le président de la chambre de métiers et de l'artisanat de l'Essonne depuis 2005 a été condamné par le tribunal d'Evry, à 6 000 euros d'amende pour « prise illégale d'intérêts » (source Le Parisien)_
- En 2012, Ludovic Julien, directeur de la Chambre de métiers d'Eure-et-Loir est déclaré coupable par le tribunal de détournements de fonds. Il est maintenu en place par le président de la CMA. (Source L'écho Républicain)_
- En 2016, Poursuivi pour détournement de fonds publics, le directeur de la Chambre des métiers et de l'artisanat des Vosges, Lionel Jeanmougin, a été condamné à six mois de prison avec sursis et 20 000 euros d'amende. Le président de la Chambre lui, a été condamné à 5 000 euros d'amende pour complicité. (Source Vosges Matin)

- En 2019, le président de la Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Isère Georges Burba a été condamné à quatre mois de prison avec sursis pour prise illégale d'intérêt. (source Le Dauphiné Libéré)_
- En 2021, Michel Chamouton, président de la délégation du Jura pour la chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) a été condamné par le tribunal de police à une amende de 500 euros pour violence. Le préfet de Région l'a suspendu de ses fonctions pour une durée de 9 mois. (Source Le Progrès)
- En 2022, le plus « capé » d'entre tous, Alain GRISET, président de l.APCM, ancien ministre poussé à la démission, est condamné à un an de prison avec sursis pour abus de confiance, (source 20 minutes)
- Le président de la chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) des Côtes-d'Armor et de Bretagne. Louis Noël, 67 ans, est visé par deux plaintes, déposées par une cadre et une ancienne salariée de la CMA 22, pour des faits de harcèlement sexuel. Le parquet de Saint-Brieuc a ouvert à la mi-décembre, une enquête préliminaire confiée à la police judiciaire. (Source Ouest France)
- Le président des chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) du Loiret Gérard Gautier, épinglé par l'URSSAF pour salariat déguisé dans sa CMA. Voir notre article

Si on rajoute à cette liste (non exhaustive) le montage vulgaire et sexiste posté sur Facebook (source L'Humanité) par Gérard Bobier, trésorier de CMA France, chef de file autoproclamé du dialogue social dans notre réseau et président de la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) d'Indre-et-Loire, on ne peut que s'interroger, sans aucune généralisation bien sur, sur la probité et les qualités morales de certains élus de notre réseau Consulaire.

Les artisans, pas plus que les agents, ne méritent pas cela. Mais peut être que la faible participation (pour ne pas dire ridicule) des entreprises artisanales aux élections

consulaires explique la faiblesse morale de certains élus.

À ce propos, il est à noter que, fidèles à leur principe « exige des autres ce que tu n'appliques pas à toi-même », les présidents se contentent, pour valider l'élection de leurs élus en Chambre de Métiers, d'une participation ridicule (5%) alors qu'ils exigent pour les représentants des agents, un minimum de 50 %.

Ils ont le sens pratique nos présidents !

On le voit bien, nos dirigeants, qui reprochent à la CGT de n'être qu'une bande de vilains messieurs, ne sont pas tous de blanches colombes...